

DROIT DE VOTE DES ETRANGERS : DE WEVER EST CONTRE À BRUXELLES ET POUR À ANVERS

Je reconnais volontiers que ce débat estival sur l'ouverture du droit de vote des étrangers à la région bruxelloise n'a rien de prioritaire. Mais il a le mérite de pointer une singularité de la capitale : c'est le seul endroit du pays où il n'y pas eu de fusions de communes. Dans toutes les autres grandes villes, des fusions ont permis de faire mieux coïncider l'espace administratif communal avec la ville morphologique. Pas à Bruxelles qui reste un amalgame baptisé "région" de 19 territoires contigus où des tas de "compétences" urbaines sont fractionnées de manière absurde.

Résultat : alors qu'Anvers, comme ville morphologique, est sensiblement plus petite que Bruxelles, elle constitue un espace démocratique de 510000 habitants/citoyens. Tandis que ce qu'on appelle absurdement la "Ville de Bruxelles" n'est qu'un petit bout de cette ville (180000 sur près de 1200000 habitants en tout, soit 15%), résultat du collage sans queue ni tête de 5 territoires presque discontinus.

À Anvers (et à Gand, Charleroi, Liège... toutes plus peuplées que la "Ville" de Bruxelles), les élections communales servent à élire le bourgmestre. Les étrangers y participent, au même titre que tous les autres habitants. À Bruxelles, ce sont les élections régionales qui servent à élire le ministre-président de la ville-"région". Les étrangers n'y participent pas, alors qu'ils sont dans cette ville proportionnellement les plus nombreux, et de très loin.

Tant qu'on n'aura pas fusionné les communes bruxelloises (je n'ouvre pas ici ce débat), le droit de vote des étrangers aux élections régionales bruxelloises me semble relever d'une simple exigence d'égalité démocratique avec les autres grandes villes du pays.

Mur Facebook Henri Goldman